



PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de Valenciennes
Bureau du développement territorial

Création d'un giratoire au sein du Parc d'Activités Lavoisier sur la commune de Petite-Forêt

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 soumet le projet de création d'un giratoire au sein du Parc d'Activités Lavoisier sur la commune de Petite-Forêt aux formalités d'une enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun
- Une enquête parcellaire

Cette enquête se déroulera en mairie de Petite-Forêt pendant 16 jours pleins et consécutifs du Mardi 10 octobre 2023 8h00 au mercredi 25 octobre 2023 17h15 inclus.

Le projet est porté par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole qui assurera la maîtrise foncière.

Au terme de la procédure, le sous-préfet de Valenciennes est compétent pour :

- déclarer le projet d'utilité publique ;
- déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet.

Le commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est :

- Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, déposé en mairie de Petite-Forêt, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront être également adressées, soit par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Petite-forêt, ou sur le courriel suivant : sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr, pour être annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est accessible au public sans limitation de durée à la sous-préfecture de Valenciennes – Bureau du développement territorial – rue Capron, ainsi que sur le site suivant :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique/Declarations-d-utilite-publique-2023>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Valenciennes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Petite-forêt :

- **Mardi 10 octobre de 8h00 à 11h00**
- **Mercredi 18 octobre de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 25 octobre de 15h00 à 17h15**

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Madame Amandine WIECZAREK
Chargée d'affaires foncières et immobilières
enquetespubliques@valenciennes-metropole.fr

À l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie de Petite-forêt, et à la sous-préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique/Declarations-d-utilite-publique-2023>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le sous-préfet de Valenciennes – Bureau du développement territorial – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 25 septembre 2023

Le sous-préfet de Valenciennes


Guillaume QUÉNET